

AR Prefecture

046-214601379-20240926-202409002-DE
Reçu le 04/10/2024

Commune de LABASTIDE-MARNHAC
Département du LOT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 septembre 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation le 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY – Josiane MIO BERTOLO – Fabrice CLARY – Marie CALMON LAGARRIGUE – Julian GOMEZ – Evelyne CRABOL – Evelyne DESCHAMPS – Jean-Marc LAVIALE – Pierre MASSABEAU – Benoît JURASCHEK – Olivier TAURAND – Lilliane RESSEGUIER

Absents : Jean-Jacques BOUSQUET – Sylvie LOUIS – Sylvia BAQUE

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

Rapporteur : Daniel JARRY

DELIBERATION N° 2024-09002

Objet : Candidature à l'Appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » de Citeo/Adelphe

Mesdames, Messieurs,

Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'Etat pour la filière des emballages ménagers et des papiers. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo/Adelphe publie un appel à projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers sur l'espace public

AR Prefecture

046-214601379-20240926-202409002-DE
Reçu le 04/10/2024

~~Élaborer les critères de réussite d'un projet~~ sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo/Adelphe au cours des cinq dernières années.

La candidature doit être déposée avant le 1er octobre 2024, et doit comprendre le dossier de candidature complété (descriptif du projet, planning et budget prévisionnel) ainsi que l'ensemble des pièces attendues à la candidature et précisées dans le cahier des charges.

Le Grand Cahors, compétent en matière de collecte des déchets, et disposant d'un certain nombre d'espaces publics ouverts, souhaite généraliser le tri des déchets sur ces espaces, dans le prolongement du tri réalisé dans les foyers.

Afin d'initier un projet à l'échelle du territoire intercommunal, dans une démarche telle que souhaitée dans le pacte de gouvernance, le Grand Cahors a proposé aux communes qui le souhaitent, compétentes en matière de propreté urbaine, de s'associer à cette démarche.

Les corbeilles de tri seront installées sur les espaces publics, ciblés pour une forte consommation d'emballages ménagers hors foyer, tels que les centre-bourgs, les parcs et jardins publics, les autres lieux touristiques (espaces de loisirs) ou encore les établissements recevant du public.

Les corbeilles de tri seront vidées par les agents communaux dans les conteneurs de collecte du Grand Cahors. Les camions de collecte apporteront ensuite l'ensemble des emballages recyclables et papiers au quai de transfert des emballages recyclables du SYDED à Catus.

Afin d'optimiser les achats de corbeilles, de bénéficier d'une économie d'échelle tout en ayant une cohérence du matériel sur l'ensemble du territoire, la convention de groupement pour la candidature inclut également un groupement d'achat des corbeilles de tri. En effet, pour organiser son achat l'acheteur peut procéder à une mutualisation de ses besoins. Un groupement de commande peut être constitué entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés (L. 2113-1 et L. 2113-6 du code de la commande publique).

Le besoin pour la commune de LABASTIDE-MARNHAC a été identifié à 9 corbeilles de tri.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- d'approuver la constitution d'un groupement pour la candidature auprès de Citeo/Adelphe et d'un groupement d'achat de corbeilles de tri

b- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ainsi que tous les actes afférents à cette dernière, pour porter une candidature groupée auprès de Citeo/Adelphe et pour procéder à un achat groupé des corbeilles de tri, dont le responsable du groupement sera le Grand Cahors

c- d'autoriser Monsieur le Président du Grand Cahors à déposer une candidature groupée pour le Grand Cahors et les 10 communes volontaires pour l'appel à projets « collecte pour

recyclage des déchets d'emballages issus de la consommation hors foyer » et à lancer une
procédure d'achat groupe

046-214601379-20240926-202409002-DE

Reçu le 04/10/2024

d- d'autoriser Monsieur le Président du Grand Cahors à signer le contrat afférent avec

Citeo/Adelphe si le groupement est lauréat

e- d'autoriser Monsieur le Président du Grand Cahors à commander le matériel pour le compte de la commune, à percevoir les financements Citeo/Adelphe, et à émettre un titre de recette envers la commune pour paiement du reste à charge

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE

Daniel JARRY



Publié le